

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-152 du 10 septembre 2025
Portant sur la motion pour l'accès aux soins de proximité**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 39	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoir : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 14	Exprimés : 44	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, SIMON, GRASS, RAMOS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, TRIMOULINARD, LE CORRE, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J., SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A., BERGER, MEANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, PINLON, BREUIL, CHADEYRON suppléante GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCHMIDT à SIMONET, MORANCAIS à FAUCONNET, LARGE épouse LATOUR à TRIMOULINARD, PAYARD C. à MAZET

Excusés : DESCLOUX, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, LUQUET L., VERDIER

Absents : BIGOURET, SIMONET B., GALINDO, PIERRON, PERRIER F., GIRAUD-LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, BRUNET M., GLOMOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

Mme la Présidente présente la motion suivante pour l'accès aux soins de proximité :

Le territoire de l'est de la Creuse, au sein de la Communauté de communes Marche et Combraille, fait face, depuis plusieurs décennies, aux conséquences d'une politique nationale de plusieurs décennies, insuffisante, en matière d'accès aux soins de qualité et de proximité.

Conscients de ces enjeux, nous avons, dès 2012, fait preuve d'anticipation, d'innovation et d'efforts conjugués récurrents. Territoire labellisé « Pôle d'excellence rurale » dès 2012, notre Communauté de communes s'est dotée de trois Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et de trois cabinets médicaux relais, offrant aux professionnels de santé des conditions d'exercice attractives, tant sur le plan matériel que financier.

Ces professionnels ont porté des projets pluridisciplinaires et se sont engagés dans trois Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), contribuant à une organisation territoriale optimale et à une prise en charge coordonnée des patients, afin aussi d'anticiper les départs en retraite des médecins généralistes.

Nous avons également participé activement, aux côtés de nos partenaires (communes, autres EPCI, Conseils départemental et régional, ARS et État), à des actions de promotion dans le cadre d'une démarche d'attractivité territoriale, auprès d'étudiants et professionnels en santé.

Malgré ces efforts, nous perdons, cette année, deux médecins généralistes, laissant les habitants de nos bourgs-centres Auzances et Chénérailles, et ceux des communes voisines, sans aucune solution alternative.

Cette situation est dramatique au regard du profil de notre population âgée, avec une très forte prévalence de pathologies chroniques, des faibles revenus, des difficultés de mobilité, d'éloignement des centres hospitaliers, et d'isolement.

La disparition de ces médecins affecte non seulement l'accès aux soins primaires, mais menace également le fonctionnement des autres professionnels de santé locaux : pharmaciens, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes...

Secrétariat de la Communauté de communes
023-200067593-20250916-2025-152-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Nos cabinets, bien que neufs, restent vides, dans l'attente de successeurs, malgré toutes nos démarches.

Par conséquent, les conseillers communautaires :

- Demandent à l'État d'assumer pleinement son devoir régalien et son obligation d'assurer l'accès aux soins pour chaque Creusois résident sur notre territoire,
- Exigent qu'une réponse rapide, juste et équitable soit apportée aux habitants de notre territoire, afin de garantir la continuité et la qualité des soins, et de préserver la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- ADOPTER la motion ci-dessus avec ses demandes, selon les éléments présentés ;
- AUTORISER le Président à signer la présente motion.

La motion a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 16 septembre 2025
Pour copie conforme, le 16 septembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel SOULEBOT

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).